

COMMISSION DE GESTION 2022
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ
(ENF)

Objet : GESTION 2022

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner la direction Enfance, Culture et Durabilité est composée de MM. Clément Bourgeois, membre et Michael Francescato, président-rapporteur.

Elle remercie chaleureusement Monsieur le Municipal Vincent Jaques, Monsieur Jean-Philippe Robatti, le chef du service de l'enfance ainsi que son adjoint Monsieur Pierre Gfeller, Madame Gaëlle Bürgin, directrice du site de Beausobre, Madame Roxane Aybek, cheffe du service de la culture et de la durabilité, Monsieur Marc Bungener, chef de l'office de la durabilité ainsi que Madame Ludivine Guex, cheffe de l'office de la culture sans oublier les collaborateurs du restaurant scolaire de Beausobre ainsi que de la bibliothèque communale pour leur accueil, leurs explications ainsi que les informations et réponses données.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion de la direction *Enfance, Culture et Durabilité* a pu auditionner les différentes personnes mentionnées ci-dessous lors de deux dates :

- Jeudi 16 mars, 12h45 – 18h, Beausobre et Place Saint-Louis 2

Repas au restaurant scolaire de Beausobre puis échange avec Monsieur Vincent Jaques, Municipal, M. Jean-Philippe Robatti, chef du Service de l'enfance M. Pierre Gfeller, adjoint au chef de service ainsi que M. Marc Bungener, chef de l'Office de la durabilité.

- Vendredi 31 mars, 14h – 17h30, Beausobre et Place Saint-Louis 2

Visite du site Beausobre (Théâtre, Cube et conservatoire) puis échange avec Monsieur Vincent Jaques, Municipal, Mme Roxane Aybek, cheffe du Service de la culture et de la durabilité ainsi que Mme Ludivine Guex, cheffe de l'Office de la culture.

2. SERVICE DE L'ENFANCE

Le service de l'enfance regroupe les prestations liées à l'accueil pré- et parascolaire de la Ville de Morges. Si le service est autonome pour l'organisation et la gestion des différentes structures, la politique tarifaire est de la compétence de l'AJEMA.

2.1. SITES ET STRATEGIE

La Municipalité de Morges a pris connaissance en fin d'année 2022 de la vision stratégique de l'offre en matière d'accueil de l'enfance. La sous-commission a pu avoir accès aux conclusions du document, celles-ci ne peuvent toutefois être communiquées publiquement pour l'instant. Une communication au Conseil Communal devrait intervenir au cours de l'année 2023.

Ce document donne un aperçu du nombre de places d'accueil nécessaires ces prochaines années mais également de la manière de répondre à cette demande, en termes de sites.

La sous-commission a pu s'assurer que l'adaptation du collège du Bluard soit conforme avec cette stratégie. Elle espère vivement qu'un tel document, bien que ne pouvant prédire l'avenir avec certitude, permettra de mieux anticiper le dimensionnement des structures à construire, et d'éviter de reproduire ce qui s'est produit avec le site J. Dubochet, déjà trop petit après moins de deux ans d'exploitation, ce qui a contraint à l'utilisation prolongées des Jardins et à l'ouverture de l'antenne du Bluard.

2.2. ATTRIBUTION DES PLACES

Selon les règles, les structures du préscolaire accueillent des enfants de tout le réseau, alors que les structures parascolaires n'accueillent que des enfants scolarisés à Morges.

La Ville de Morges travaille avec un système à point pour définir l'ordre de priorité des familles. A ce jour toutes les structures de la Ville sont occupées en moyenne à plus de 90%, ce qui correspond au critère demandé par le réseau et évalué par la fondation d'accueil de jour (FAJ). En détails et pour l'année 2022, le taux d'occupation pour les structures préscolaires était de 98% alors qu'il était de 93% pour le

parascolaire. Ce taux plus faible s'explique par une demande moindre le matin avant l'école ainsi que le mercredi.

La procédure d'attribution des places se fait entièrement manuellement par les collaborateurs du service., la multitude de paramètres à prendre en compte ne permettant pas d'automatisation du processus.

Afin de faire profiter un maximum de famille des prestations d'accueil, certaines demandes pour de nombreux jours ne sont pas remplies dans leur totalité.

La commission a été conquise d'apprendre que pour tenter de combler un maximum de famille, les collaborateurs du service propose systématiquement d'autres journées si les jours demandés sont déjà complets.

2.3. RESTAURANTS SCOLAIRES

La Commune de Morges exploite 5 restaurants scolaires, sur les sites de Beausobre, la Gracieuse, la Patinoire, J. Dubochet et aux Jardins.

Toutes les demandes de parents pour des places au sein de restauration en milieu scolaire ont pu être acceptées. Il n'existe aucune liste d'attente.

La commission a constaté que le taux de couverture des repas (ventes / frais de livraison des repas) avait chuté en 2022 pour s'établir à 89%. Cette diminution est due à l'ouverture du restaurant scolaire de Beausobre, dont le loyer est à la charge du restaurateur et donc inclus dans le montant des repas facturés (livraison de repas).

La sous-commission a pris acte qu'une adaptation des tarifs était prévue dès 2024 afin que les parents couvrent le 100 % du prix de revient des repas facturés.

3. OFFICE DE LA DURABILITÉ

La première mission du service est de coordonner la stratégie énergétique 2035. Il ne s'agit pas d'un service opérationnel mais de soutien aux autres services communaux, la durabilité étant un thème transversal devant être à l'esprit de chaque service Il est étonnant de constater que l'intégration ou la consultation de l'office de la durabilité dans le cadre des dossiers se base uniquement sur « le bon-sens ».

La sous-commission s'alarme que le principal outil de l'office soit la sensibilisation et qu'il ne dispose pas de plus de marge de manœuvre afin de lancer des projets concrets et ainsi jouer un rôle plus proactif.

3.1. FOND D'ENCOURAGEMENT

Le point positif provient de l'utilisation du fond d'encouragement qui a fortement progressé en 2022. L'évaluation de la campagne publicitaire autour de ce fond, d'un coût de CHF 21'000.- n'est pas encore disponible. Si bien qu'il est impossible à l'heure actuelle d'affirmer si l'augmentation de l'utilisation du fond résulte de celle-ci ou relève d'une tendance durable. Le financement de ce fond étant garanti, la sous-commission se réjouit que la Municipalité mette tout en œuvre pour garantir son utilisation. Elle soutient la vision de l'office de la durabilité, à savoir que le fond devienne d'une part plus flexible et d'autre part plus s'ouvre plus en faveur des entreprises. Enfin le fond ne doit pas servir à subventionner des choses que la population va de toute façon acheter ou faire mais bien encourager un changement d'habitude.

3.2. SUIVI DE LA STRATEGIE ENERGETIQUE

Le développement d'indicateurs quant à la réalisation de la stratégie énergétique 2035 a été poursuivi avec des avancées notables. Ceci malgré l'absence de conditions cadres que l'on pourrait attendre des instances supérieures (confédération, canton). Désormais les indicateurs sont disponibles pour tout un chacun sur morges.ch/indicateurs

D'autre part, la Ville de Morges a été labélisée « Cité de l'énergie Gold » pour la première fois en 2022. Ce label permettant de faire un point de la situation tous les 5 ans, la sous-commission n'est pas convaincue de la pertinence d'une telle certification mais est toutefois rassurée que le montant demandé reste faible (env. 1'000.- CHF/an).

4. OFFICE DE LA CULTURE

La culture reste le dernier domaine entièrement de compétence communale, la Ville de Morges a donc un réel rôle à jouer.

La sous-commission relève la richesse de l'offre culturelle sur le territoire de la Ville et salue l'engagement des collaborateurs communaux mais également privés.

4.1. SUBVENTIONS

44 subventions pour un montant total de plus de 1,3 MCHF ont été versées en 2022. A titre de comparaison, cela représente une augmentation 170'000.- CHF en 5 ans. La liste des bénéficiaires a été mise à disposition de la sous-commission mais ne peut être rendue publique alors que ces informations étaient

publiées dans le budget jusqu'en 2017. La sous-commission regrette ce manque de transparence qui rend la comparaison entre les exercices, plus difficile.

A elles seules, les 5 subventions de 100'000.- CHF ou plus représentent les deux-tiers du montant total qui est attribué.

Des conventions sont signées pour les financements de plus de 20'000 CHF. De manière générale les subventionnements font l'objet d'une décision la première fois puis sont mis au budget.

4.2. SITE DE BEAUSOBRE

La sous-commission a pu avoir un aperçu complet des différents objets du site de Beausobre et constate que la Ville de Morges dispose d'un outil de travail qui ferait de nombreux envieux.

Contrairement à d'autres théâtre (Beaulieu notamment), Beausobre est géré directement par la Ville. Ceci permet d'avoir des spectacles non rentables qui sont compensés par les têtes d'affiches, le budget et la programmation étant effectuée d'une seule main.

Il est à noter que les modalités d'exploitation actuelles permettent de financer entièrement les frais liés aux spectacles par les spectateurs mais ni les charges de personnel, ni l'amortissement du bâtiment, qui sont donc pris en charge par les comptes communaux.

Après une année 2022 marquant la fin des restrictions liées au COVID, 2023 verra l'arrivée du nouveau plan de mobilité du site, ce qui n'est pas sans causer quelques craintes à la directrice du Théâtre en raison de la potentielle perte d'attractivité du site.

4.2.1. RESTAURANT PUBLIC

Les démarches pour trouver un exploitant du restaurant de Beausobre se sont poursuivies en 2022, en collaboration avec les dicastères des finances et des infrastructures, malheureusement sans succès.

Selon les dires du Municipal, le potentiel du chiffre d'affaires a été confirmé par une étude et la rentabilité de l'établissement serait assurée, moyennant un endroit chaleureux qui mise sur la créativité et la qualité afin de faire venir les hôtes dans cet endroit excentré.

Le problème réside dans l'investissement initial nécessaire pour équiper les locaux. Un montant entre 1,5 et 2 MCHF est évoqué par le Municipal. Cela semble très élevé en regard du montant évoqué par le Président de GastroVaud dans les colonnes du Journal de Morges du 28 avril 2023 (montant évoqué de l'ordre de 0,8 MCHF).

Quoiqu'il en soit la situation actuelle, issue d'un mauvais arbitrage lors du dépôt du préavis de l'époque, ne peut perdurer. La Municipalité est invitée à chercher des solutions innovantes et créatives dans l'utilisation de cet espace. Les premiers objectifs à remplir doivent être d'offrir un espace de restauration en cas de conférences ou séminaires au CUBE mais également en cas de représentation au théâtre.

Vœu N° 4 – 2022 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour trouver des solutions innovantes et adéquates permettant la mise en service d'un espace de restauration sur le site de Beausobre, à minima lors de congrès et de spectacles.

4.2.2. EXPLOITATION DU CUBE

L'exploitation du CUBE en 2022 n'a pas permis d'engendrer les recettes prévues. Ceci est en partie volontaire afin de laisser plus de temps au personnel de se familiariser avec cet outil lors des premiers mois d'exploitation mais également de laisser le temps à celui-ci de faire ses preuves (dernières finitions, travaux de garanties etc.). Le service de la culture confirme cependant que la demande du public est bien présente et que les demandes de réservation vont bon train et dépassent déjà les réservations des foyers de l'époque. Après plusieurs mois d'utilisation, il a déjà été constaté des dégâts au bâtiment, liés à des choix de matériaux trop fragiles (parquet et terrazzo notamment) ou du mobilier trop lourd.

La sous-commission a pu s'assurer que les règles de facturation des salles étaient correctes et adaptées à la situation, selon l'idée qu'il s'agit d'un équipement public pour la vie locale et associative mais également d'un objet de rendement pour les tiers. Elle a pris connaissance avec satisfaction notamment que, si la location de la salle était offerte à certaines sociétés, les différents services (nettoyage, préparation technique etc.) étaient facturés aux usagers.

Notons finalement que depuis l'inauguration du CUBE, le nombre de location de salle par les écoles a fortement augmenté, dépassant ainsi largement le montant de la convention signée il y a 10 ans. La sous-commission ne peut donc qu'encourager la Municipalité à revoir au plus tôt les modalités de ladite convention.

4.3. ATTRIBUTION DE LA BUVETTE DE LA PLACE LOUIS-SOUTTER

À la suite de l'appel à projet pour l'exploitation d'une buvette sur la place Louis-Soutter en 2021, le début de l'année 2022 a été marqué par l'évaluation des trois projets reçus ainsi que le choix final de l'exploitant.

L'appel à projet de 2021 se fondait sur [l'article 2, alinéa 7 de la loi fédérale sur le marché intérieur](#). Cet article impose, pour la transmission de l'exploitation d'un monopole communal à des entreprises privées, un appel à projets et l'interdiction de discriminer des personnes ayant leur établissement ou leur siège en Suisse. Lors de l'appel à projet, la Municipalité de Morges a communiqué le descriptif détaillé des attentes et exigences avec l'indication précise des critères d'évaluation. Ces critères ont été édictés en tenant compte des spécificités propre à l'exploitations d'une buvette sur la place Louis-Soutter.

Une fois les projets reçus, une délégation municipale ad hoc s'est réunie le 27 janvier 2022, composée de Madame la Syndique, trois Municipaux, deux spécialistes externes ainsi que de la Cheffe de l'Office de la culture. Le Jury ainsi formé a reçu deux des trois postulants, le troisième n'ayant pas remis un dossier complet.

La sous-commission de gestion a pu avoir accès aux différents documents d'analyse et d'évaluation des projets. Sur demande de la Municipalité, et sur la base de l'art. 40 alinéa i de la [loi sur les communes](#), ce document ne peut être partagé.

La sous-commission a pu constater que les critères d'évaluation étaient judicieux et évalués avec bon sens et pragmatisme. Elle note cependant que l'évaluation d'un tel projet comprend bien entendu une part subjective, tous les critères ne se résumant pas, fort heureusement, à une comparaison de chiffres.

La commission relève enfin qu'avec le postulat pris en considération le 1^{er} mars 2023 et demandant *plus de durabilité et de transparence pour les établissements saisonniers*, la Municipalité aura tout loisir d'exposer plus clairement sa position et d'apporter les adaptations qu'elle jugera nécessaire dans ses processus décisionnels.

Finalement, le seul reproche qui peut être fait à la Municipalité dans la gestion de ce dossier est relatif au calendrier de la procédure.

Le planning de l'appel à projet ne prévoyant pas un éventuel recours, n'a pas pu être tenu. Ceci a contraint l'exploitation choisie, la Crique, à devoir mettre en œuvre un plan B, plus réduit. Grâce à cette réactivité la population morgienne a pu profiter comme prévu des soirées festives au parc de l'indépendance.

SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

7 vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *Enfance, Culture et Durabilité*. La Municipalité propose d'en classer **3**. La Commission de gestion est favorable au classement de **3** vœux (différents de la Municipalité) et au maintien des **4** vœux restants.

Vœu N° 9 – 2018 : Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non-morgiens.

Bilan de la Municipalité

La situation internationale, le coût des énergies et l'indice des prix à la consommation ont entraîné une hausse des coûts des repas servis dans les restaurants scolaires.

Cependant, la Municipalité n'a pas jugé opportun de modifier les tarifs en milieu d'année scolaire.

Une analyse détaillée des coûts et une comparaison des tarifs pratiqués dans les restaurants scolaires de la région seront effectuées au printemps 2023, en vue d'une adaptation éventuelle des tarifs pour la rentrée scolaire d'août 2023.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 5 – 2019 : Que la Municipalité travaille en respectant les directives de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour contribuer au développement durable et plus particulièrement à lutter pour la transition énergétique démontre les liens de ces actions avec l'Agenda 2030 lors de ces communications publiques et au Conseil communal.

Bilan de la Municipalité

Les valeurs de l'Agenda 2030 des Nations unies sont prises en compte dans les diverses politiques de la Ville. Au cours de la présente législature, la Municipalité communiquera un Agenda 2030, pour mettre en évidence la coordination et le cadre avec lesquels elle poursuit ses activités de manière durable.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 4 – 2020 : Que la Municipalité envisage plusieurs moyens de versement, y compris par facture pour recharger les cartes de prépaiement de l'AREMS.

Bilan de la Municipalité

Le système de carte à prépaiement, qui s'adresse aux élèves de la 7e à la 11e du restaurant scolaire de Beausobre, est prévu pour la rentrée d'août 2023.

Dans ce cadre, la recharge d'une carte pourra se faire :

- en ligne, via le portail unique ;
- sur place, dans le restaurant scolaire, soit par carte, par TWINT ou en cash.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Une campagne de communication intitulée Morges plus durable avec toi a été réalisée cette année pour informer la société civile de l'existence d'un fonds d'encouragement et des nouvelles subventions qu'il met à disposition. Ces démarches de communication se poursuivront les années à venir aussi.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion souhaite maintenir ce vœu jusqu'à la mise en service effective du système.

Vœu N° 6 – 2021 : Que la Municipalité prenne toutes les mesures nécessaires pour apporter à la population une meilleure information quant aux subventions communales et cantonales auxquelles elle a droit pour atteindre les objectifs fixés par la Politique Énergétique Territoriale (PET).

Bilan de la Municipalité

Une campagne de communication intitulée Morges plus durable avec toi a été réalisée cette année pour informer la société civile de l'existence d'un fonds d'encouragement et des nouvelles subventions qu'il met à disposition. Ces démarches de communication se poursuivront les années à venir aussi.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu peut être classé.

Vœu N° 7 – 2021 : Que la Municipalité pense à végétaliser encore davantage la Grand-Rue

Bilan de la Municipalité

La stratégie d'arborisation est composée de trois volets : diagnostic, vision stratégique et plan d'actions. Le diagnostic a été développé en 2021 et finalisé début 2022. Le potentiel de la Grand-Rue sera considéré et examiné dans le déploiement de la Stratégie d'arborisation de la Ville. Un préavis sera présenté au Conseil communal durant le 1er semestre 2023.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion est d'avis que le vœu peut être classé, le préavis ayant été déposé auprès du Conseil Communal.

Vœu N° 8 – 2021 : Que la Municipalité entame une réflexion visant à encourager la réduction d'emballages auprès des commerçants et restaurateurs et afin que ceux-ci respectent davantage l'environnement avec des sacs en papier ou en toute autre matière biodégradable.

Bilan de la Municipalité

La Municipalité lance courant 2023 une série d'actions de sensibilisation sur le thème des déchets, dont une en partenariat avec REcircle (contenants réutilisables fabriqués en Suisse à partir de matériaux recyclés) dans le but de réduire les emballages à usage unique dans la restauration à l'emporter. Des actions concrètes en matière de réglementation devraient aussi voir le jour sur la période 2023-2024.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 9 – 2021 : Que la Municipalité mette en place une offre de produits qui encourage les enfants de la cantine scolaire de Beausobre à compléter leur repas par des produits sains et équilibrés, de provenance locale si possible.

Bilan de la Municipalité

Le contrat qui lie le restaurateur du restaurant scolaire de Beausobre avec la Ville de Morges détermine de manière exhaustive les produits qui sont vendus au take away de Beausobre. Il n'y a par exemple pas de sodas, mais des tartines, de l'eau minérale, des barres de céréales locales, des sandwiches "maison" et des jus de fruits.

Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu peut être classé.

5. CONCLUSION

La sous-commission remercie chaleureusement M. le Municipal ainsi que ses collaborateurs pour les échanges et les réponses apportées aux questions. Le dicastère Enfance, Culture et Durabilité semble être conduit avec bon-sens et dans l'optique de fournir des services de qualité à la population.

Le développement d'une vision stratégique pour l'accueil de l'enfance devra permettre à la Municipalité de développer l'offre de manière structurée en proposant des solutions adaptées aux attentes de la population et dans les possibilités qu'offrent les finances communales.

La sous-commission relève la plus-value essentielle qu'amène tant l'Office de la Culture aux différents acteurs de la vie culturelle de la Ville, que le Théâtre de Beausobre. La gestion du site de Beausobre amène son lot de défis mais également de perspectives réjouissantes afin de faire briller la Ville au-delà des frontières communales.

Finalement, l'Office de la Durabilité offre un précieux soutien tant à la population, aux différents services de l'administration qu'à la Municipalité avec des outils tels que le suivi de la stratégie énergétique 2035 ou encore le fonds d'encouragement. La sous-commission étant convaincue que l'Office pourrait être une force de proposition quant à certaines thématiques essentielles.

Ces améliorations de l'offre à la population se ressentent directement au niveau des ETP de la direction et donc dans les budgets de fonctionnement avec une augmentation (après transfert entre comptes) de 2.8 MCHF sur 2 exercices.

Pour la commission de gestion :

Le président

Hervé Früh

Pour la sous-commission ENF :

Le président

Michael Francescato

Rappel des vœux 2022

Vœu N° XX – 2022 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour trouver des solutions innovantes et adéquates permettant la mise en service d'un espace de restauration sur le site de Beausobre, à minima lors de congrès et de spectacles.
--